UFML SYNDICAT

Communiqué de presse

Paris, le 16 novembre 2026

Le droit à l'erreur doit être réciproque, car tout le monde peut se tromper…

Il se passe de drôles de choses à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Loire Atlantique.

Récemment, onze dermatologues du département (soit 20 % de l'effectif des dermatologues libéraux du département) ont reçu de leur CPAM des lettres recommandées avec accusé de réception, leur réclamant des indus allant de 5 000 à 10 000 euros pour des cotations APC (Avis Ponctuel de Consultant) estimées comme abusives après télé expertise (TE2) dans le cadre d'une équipe de soins spécialisés (ESS) en dermatologie.

Or il se trouve que l'article 18-B des dispositions générales de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), modifié par la décision du 29 octobre 2024 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM), autorise la possibilité de coter un APC après une TE2, dans des conditions parfaitement définies par cet article et respectées par les dermatologues concernés.

Les 11 dermatologues, très touchés par cette procédure, appuyés par les cellules juridiques des syndicats dont l'UFMLs, se sont regroupés pour demander des explications à leur caisse, s'appuyant sur cet article.

Ils ont passé le temps nécessaire à l'examen de chaque dossier, suspendant bon nombre de consultations programmées, et ont rédigé un mémoire colligeant très concrètement tous les cas répertoriés comme prétendument « frauduleux ». Ils ont demandé l'organisation d'une réunion avec les responsables de la caisse concernée, la CPAM de Loire Atlantique.

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau

Langage et Projets Conseils

Mail : laurent@lp-conseils.com

Téléphone : 01 40 18 17 83
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau de l'UFMLS

- **Dr Jérôme Marty** — Président, Médecin Généraliste, Mail : President@ufml-syndicat.fr, Téléphone : 06 45 63 71 11
- **Dr Valérie Briole** — Vice-Présidente et Présidente de l'URPS Médecins IDF, Rhumatologue
- **Dr Lamia Siltine** — Trésorière, Rhumatologue
- **Dr David Schapiro** — Secrétaire-adjoint, Chirurgien ophtalmologiste
- **Dr Emmanuel Zenou** — Vice-Président, ORL et chirurgien cervicofacial
- **Dr Maxime Balois** — Vice-Président, Médecin Généraliste
- **Dr Arnaud Saada** — Vice-Président, Médecin Généraliste
- **Dr Thierry Vermeersch** — Vice-Président, Médecin Généraliste
- **Dr Philippe Pizzuti** — Vice-Président, Rhumatologue
- **Dr Sandra Daninos** — Vice-Présidente, Psychiatre
- **Dr Jérôme Le Magrex** — Vice-Président, Médecin vasculaire
- **Dr Benoît Labenne** — Vice-Président, Médecin généraliste

Le mardi 10 novembre 2026, une visioconférence a eu lieu avec le sous-directeur de la CPAM de Nantes.

Confronté aux évidences, le sous-directeur a reconnu que la caisse s'était trompée dans son ciblage à l'égard des confrères et consœurs concernés.

Ne doutant a priori de rien, ce sous-directeur a néanmoins indiqué aux dermatologues concernés qu'ils auraient dû contacter leur caisse, après vérification du premier cas du fichier, afin de faire interrompre la procédure — alors même que tous les courriels et appels étaient jusque-là restés sans réponse... (non, vous ne rêvez pas, ces gens-là sont capables de tout ...)

En revanche, ce même sous-directeur n'a pas été en mesure d'expliquer précisément aux mis en cause pourquoi ils avaient été ciblés, évoquant simplement « une requête émanant des CPAM d'Île-de-France, qui auraient constaté des anomalies chez les dermatologues ».

Ou quand l'incompétence se mêle à l'outrecuidance et le mépris, une grande spécialité de certaines caisses d'assurance maladie, capables de tout et surtout du pire concernant en particulier ces méthodes de management toxique vis-à-vis des médecins libéraux, déjà en grandes difficultés professionnelles pour nombre d'entre eux.

L'histoire se termine néanmoins bien ; les dermatologues en question viennent de recevoir aujourd'hui le courrier officiel du directeur général de la CPAM de Loire Atlantique, Pierre Peix, confirmant l'arrêt de la procédure et présentant ses excuses pour cette « erreur de ciblage ».

Nos collègues se disent rassurés par l'abandon de cette procédure, mais sont néanmoins très touchés d'avoir été mis en accusation de façon totalement injuste et irresponsable.

Tenant compte de cette pitoyable séquence, l'UFMLS réclame donc :

1/ un peu plus de sérieux et de professionnalisme dans les procédures de réclamation d'indus qui se multiplient sur le territoire à l'encontre des praticiens libéraux, sous prétexte d'une lutte contre la fraude qui, bien qu'indispensable et nécessaire, ne cible pas toujours leurs vrais responsables et

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau

Langage et Projets Conseils

Mail : laurent@lp-conseils.com

Téléphone : 01 40 18 17 83
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau de l'UFMLS

- **Dr Jérôme Marty** — Président, Médecin Généraliste, Mail : President@ufml-syndicat.fr, Téléphone : 06 45 63 71 11
- **Dr Valérie Briole** — Vice-Présidente et Présidente de l'URPS Médecins IDF, Rhumatologue
- **Dr Lamia Siltine** — Trésorière, Rhumatologue
- **Dr David Schapiro** — Secrétaire-adjoint, Chirurgien ophtalmologiste
- **Dr Emmanuel Zenou** — Vice-Président, ORL et chirurgien cervicofacial
- **Dr Maxime Balois** — Vice-Président, Médecin Généraliste
- **Dr Arnaud Saada** — Vice-Président, Médecin Généraliste
- **Dr Thierry Vermeersch** — Vice-Président, Médecin Généraliste
- **Dr Philippe Pizzuti** — Vice-Président, Rhumatologue
- **Dr Sandra Daninos** — Vice-Présidente, Psychiatre
- **Dr Jérôme Le Magrex** — Vice-Président, Médecin vasculaire
- **Dr Benoît Labenne** — Vice-Président, Médecin généraliste

qui, sous la pression de Bercy et de l'Élysée, essayent de combler les trous d'une gestion déplorable. Nous ne pouvons être dépendants des erreurs du stagiaire de 3e qui se plante dans les dossiers ...travaillez un peu plus, avec plus de rigueur. C'est ce que nous faisons tous les jours dans nos cabinets par respect pour nos patients, les seuls envers qui nous avons des comptes à rendre, et par conscience professionnelle.

2/ que ce « DROIT A L'ERREUR » soit généralisé à toutes les procédures de réclamation d'indus en cours, et que les médecins libéraux concernés puissent également le plaider en se contentant d'adresser leurs excuses à leur CPAM en cas d'erreur de leur part, pour mettre fin à toutes les procédures de réclamation d'indus en cours actuellement dans le pays vis-à-vis d'eux.

Nous ne comprendrions pas en effet que ce droit à l'erreur totalement gratuit et sans conséquence pour ceux qui le revendiquent coté CPAM ne soit pas possible pour les médecins libéraux soumis à ces procédures à répétition.

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau

Langage et Projets Conseils

Mail : laurent@lp-conseils.com

Téléphone : 01 40 18 17 83
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau de l'UFMLS

- **Dr Jérôme Marty**
  Président
  Médecin Généraliste
  Mail : President@ufml-syndicat.fr
  Téléphone : 06 45 63 71 11
- **Dr Valérie Briole**
  Vice-Présidente et Présidente de l'URPS Médecins IDF
  Rhumatologue
- **Dr Lamia Siltine**
  Trésorière
  Rhumatologue
- **Dr David Schapiro**
  Secrétaire-adjoint
  Chirurgien ophtalmologiste
- **Dr Emmanuel Zenou**
  Vice-Président
  ORL et chirurgien cervicofacial
- **Dr Maxime Balois**
  Vice-Président
  Médecin Généraliste
- **Dr Arnaud Saada**
  Vice-Président
  Médecin Généraliste
- **Dr Thierry Vermeersch**
  Vice-Président
  Médecin Généraliste
- **Dr Philippe Pizzuti**
  Vice-Président
  Rhumatologue
- **Dr Sandra Daninos**
  Vice-Présidente
  Psychiatre
- **Dr Jérôme Le Magrex**
  Vice-Président
  Médecin vasculaire
- **Dr Benoît Labenne**
  Vice-Président
  Médecin généraliste